

n°23 / AVRIL 2025

n°23

La **revue** des
propriétaires forestiers privés

Parlons Forêts

Forêts Privées du Grand Est

Une ambition régionale
pour mobiliser le petit
parcellaire forestier

Dossier :

Comment estimer
l'équilibre forêt gibier ?



Comme vous le savez, la forêt est désormais rattachée au Ministère de la Transition Écologique, marquant ainsi une évolution historique. Si certains s'en inquiètent, d'autres s'en réjouissent, l'essentiel étant de maintenir le cap et de veiller à ce que la politique forestière reste ancrée dans la réalité du terrain. Nous, forestiers, demeurons pleinement mobilisés, déterminés à garantir la pérennité de nos forêts. Face aux défis majeurs du dérèglement climatique, nous mettons tout en œuvre pour proposer des solutions concrètes. La complémentarité entre l'expertise technique du CNPF et l'engagement syndical de Fransylva nous permet de progresser de manière efficace et cohérente.

Le programme « Petite Forêt Privée » est un exemple concret de notre engagement pour structurer la petite propriété privée et augmenter la surface de forêts gérées durablement. Vous découvrirez dans l'article dédié ci-après l'ambition de ce programme au travers de nos actions et nos partenariats.

Le dispositif « France Nation Verte » pour le renouvellement forestier, s'inscrit dans la continuité de France 2030. Il vise à soutenir les propriétaires forestiers dans leur rôle d'approvisionnement en bois, de fournisseurs de services écosystémiques et de contributeurs au stockage de carbone. Ce fonds pérenne témoigne de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle crucial de la filière forêt-bois dans les ambitions climatiques françaises.

Au-delà de ces aides apportées, le dérèglement climatique impose aux forestiers d'adapter leurs pratiques de gestion et d'anticiper la forêt de demain. Cependant, cette évolution du climat n'est pas le seul défi auquel sont confrontés les sylviculteurs. La réalité du terrain nous rappelle qu'il est impossible d'atteindre les objectifs d'une forêt plus résiliente sans un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Il s'agit là d'une responsabilité collective à laquelle chacun doit prendre part et agir en conséquence avec une obligation de résultats. Nous en appelons aux chasseurs pour qu'en synergie, nous retrouvions cet équilibre. Cette ambition, largement partagée à l'échelle nationale dans différents rapports, doit se traduire par des actions concrètes et des progrès tangibles.

*Le temps long de la forêt ne doit pas nous faire oublier
l'urgence de certaines actions.*

Anne DUNOYER

1^{ère} Vice-Présidente du CNPF Grand Est

Sommaire

Actualités :

- . Un partenariat audacieux au service des propriétaires : le Programme Petite Forêt Privée.
- . Visite du nouveau DRAAF Grand Est en Moselle. 3
- . France Nation Verte. 4
- . Une forêt bien desservie, la meilleure défense contre les incendies
- . Du mouvement au CNPF GE 5

Parole à :

- Fransylva Alsace 6

DOSSIER :

- Comment estimer l'équilibre forêt-gibier ? I - IV

Parole à :

- Fransylva Aube 7

Économie :

- Les tendances du marché 8

Technique :

- Un projet clé en petite forêt privée du Lunévillois Est 9

Portrait :

- Créer un avenir durable 10

Arbre au vert :

- Gestion des arbres «bio» 11

Autour de nous :

- Les ETF un maillon essentiel 12



Un partenariat audacieux au service des propriétaires : LE PROGRAMME PETITE FORÊT PRIVÉE

"À l'automne 2023, une mission « flash » sur le morcellement forestier est venue nous interroger, nous offrant l'opportunité de présenter le projet « Petite Forêt Privée », initié par Fransylva Grand Est et le CNPF délégation Grand Est, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture Régionale. Cette initiative vise à augmenter la surface forestière en gestion durable, à répondre aux enjeux liés au « bois plus » des petites parcelles forestières, à lutter contre le vol de bois perpétré par les « pillleurs » de forêts, et à mieux prévenir des incendies. Ce projet s'est transformé en programme concret et nous sommes fiers de progresser ensemble pour soutenir les propriétaires de petites parcelles forestières avec le même objectif." (Anne Dunoyer - Présidente UFGE Fransylva).

La forêt privée dans le Grand Est représente 44 % de la surface forestière pour 315 000 propriétaires soit environ 860 000 ha. **Les propriétés privées de moins de 4 ha regroupent plus de 90 % des propriétaires** (280 000) mais seulement ¼ de la surface de la forêt privée régionale (215 000 ha) avec toutefois une grande disparité entre départements : dans le Haut-Rhin, plus de 50 % des forêts privées sont comprises dans cette tranche, alors qu'elles ne sont que de 17 % en Haute-Marne⁽¹⁾.

Les parcelles forestières privées de petites surfaces s'ancrent dans un patrimoine familial où la valeur sentimentale et l'attachement affectif ont une importance plus grande que le montant économique du bien, **rendant sa transmission souvent difficile.**

Le morcellement forestier concentre les problématiques (gestion, commercialisation, exploitation, accès...) sur des petites surfaces et alourdit la responsabilité portée par chacun des **propriétaires, souvent démunis** face aux solutions à trouver à leur échelle et devant cette complexité.

Dès les années 1975, des initiatives de regroupement ont vu le jour afin de mutualiser la desserte et faciliter la récolte. À partir de 2008, le CNPF et les Chambres d'agriculture se saisissent de cette thématique au travers notamment de partenariats fonctionnels et la mise en place des Plans de Massifs par l'intermédiaire des Programmes Pluriannuels de Développement Forestier 2012-2017. La création des pro-

grammes Valorisation Bois des Territoires et Gestion Durable des Territoires respectivement portés par la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (CRAGE) et le CNPF Grand Est ont permis de déployer une puissance de travail importante à l'échelle régionale grâce aux équipes techniques. **L'animation foncière portée par les conseillers de secteurs est la clé de la mobilisation des propriétaires.** Elle vise à contacter les propriétaires de petites parcelles pour les accompagner dans la gestion ou la vente de leur bien en privilégiant les regroupements en unité de gestion plus importante et cohérente. Dans ce cas, **l'animateur cherche des acquéreurs et accompagne le propriétaire** au montage des dossiers d'aide au regroupement foncier. Les résultats de ces actions se concrétisent à moyen ou long terme. Les syndicats forestiers départementaux ont eux aussi pleinement leur rôle à jouer pour mobiliser le propriétaire et lui faire connaître le panel d'outil pour sortir de l'immobilisme.

C'est avec la **signature d'une convention** de partenariat signée le 5 septembre 2024 que l'Union Forestière du Grand Est Fransylva, le CNPF et la CRAGE, s'engagent dans le Programme « Petite Forêt Privée », avec un **accompagnement financé par la DRAAF et la Région Grand Est (avec le soutien de l'Europe)**. Il s'agit de consolider les initiatives de regroupement foncier en cours, diversifier les outils réglementaires, financiers et techniques et, au travers de nouveaux partenariats, permettre une coordination des actions menées en petite forêt privée.

Visite du nouveau DRAAF du Grand Est en Moselle



Le 19 février dernier, Monsieur Pierre Bessin, nouveau Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt du Grand Est a été accueilli par nos élus en Moselle. Venu tout droit de Corse, le DRAAF a pu s'enquérir des sujets d'actualité, comme l'équilibre forêt-gibier, le programme petite forêt privée, les projets label bas carbone, le déploiement en forêt privée des plans successifs de l'État dans l'accompagnement des forestiers dans le reboisement de leurs parcelles suite aux dépérissements massifs...

Vincent Ott, Président du CNPF, Anne Dunoyer, Présidente de l'Union Forestière du Grand Est et Didier Daclin, Président de Fransylva de Moselle ont accompagné le DRAAF et ses équipes sur le terrain par la visite de la propriété du Groupement Forestier de Sailly-Achatel qui a bénéficié des aides du plan de relance et de France 2030 sur plus de 20 ha. Ce reboisement, consécutif aux dépérissements de frêne et de pin sylvestre, a permis de diversifier le massif par la plantation de 6 essences différentes, toutes munies d'une protection contre la dent du gibier. Le sujet de la restructuration du foncier forestier a été illustré par le travail de regroupement et d'échanges de parcelles forestières sur la commune de Moncheux. Cette opération, animée par Naomi Cruciani dans le cadre du programme « petite forêt privée », est financée par l'État. Les actions foncières sont rendues possibles grâce au dispositif ECIF mis en place par le département de la Moselle.

Merci encore aux propriétaires et aux équipes du CNPF pour l'accueil et l'organisation de cette visite.

Stéphane Asaël - Ingénieur CNPF GE

(1) Source SRGS CNPF 2024.



“Avec ce programme, les conseillers des Chambres d'Agriculture et les techniciens du CNPF, en lien avec FRANSYLVA, vont s'épauler, partager leurs savoirs faire et leurs réflexions face au contexte climatique, pour donner des réponses adaptées aux propriétaires de petites parcelles forestières, les accompagner pour entrer dans des démarches de gestion, effectuer des travaux ou des exploitations regroupées...” (Emmanuel Cuchet - CRAGE, Pilote Régional Valorisation Bois & Territoire).

2024 a permis d'initier cette nouvelle gouvernance et de définir 6 territoires pilotes pour tester des outils et méthodes de travail. 2025 sera l'année de construction des partenariats avec l'Union Régionale des Communes Forestières et la SAFER, et de lancement d'actions concrètes sur le terrain. **Ce programme s'attachera à déployer une bourse foncière** avec l'outil « La Forêt Bouge » développé par le CNPF, à harmoniser les méthodes d'accompagnement des propriétaires (fiches conseil, indicateurs...), à **mobiliser les**

dispositifs techniques (ECIF...) et financiers en lien avec les collectivités pour donner plus de poids aux opérations de regroupement foncier. D'autres actions seront initiées sur 2025 et 2026, comme un travail d'actualisation du cadastre ou encore des échanges avec les notaires.

“Le programme « Petite Forêt Privée » est l'occasion de créer une synergie entre acteurs de l'amont forestier permettant aux propriétaires de petites parcelles forestières de relever les défis qui s'imposent à eux. Le programme se veut une démarche collective portée par les propriétaires privés pour les propriétaires privés” (Hervé Richard - Directeur CNPF Grand Est)

La thématique n'est donc pas nouvelle mais le programme va s'attacher à mutualiser les forces en présences pour travailler ensemble sur un objectif commun, mettre en application des outils innovants ou complémentaires à ceux existants, au service du propriétaire de la forêt privée.

Fanny Miss

Secrétaire générale UFGÉ Fransylva

FRANCE NATION VERTE

Reconstituer et adapter des peuplements forestiers face au changement climatique

Après le Plan de Relance et France 2030, France Nation Verte, le programme mis en place depuis le 15 octobre 2024, fait évoluer le cahier des charges et les taux de subvention mobilisables par projet.

Il se compose toujours de 3 volets :

- ◆ Volet 1 : les peuplements sinistrés par un phénomène biotique ou abiotique,
- ◆ Volet 2 : les peuplements vulnérables au changement climatique ; dépérissants ou non ;
- ◆ Volet 3 : les peuplements pauvres améliorables ou non.

Quelques nouveautés sont à prendre en compte avant de constituer un dossier : le volet 1 inclut les échecs de plantation sous condition que le peuplement en échec, de plus de 5 ans et de moins de 15 ans, ait déjà bénéficié d'une aide de l'État.

Pour les volets 2 et 3 (sauf peuplements d'exploitation difficile), il est important de noter qu'un diagnostic climatique à l'horizon 2050 doit obligatoirement être effectué sur un peuplement encore sur pied. Dans tous les volets, la fiche diagnostic doit toujours être remplie. Les peuplements composés d'épicéas scolytés ou de sapins dépérissants ou secs et se trouvant dans la zone de « soutien sanitaire renforcé » (arrêté préfectoral N°2024/729) sont éligibles à la majoration du taux d'aide « scolytes et bois de crise » ; soit une majoration de 20 %. À cela s'ajoute les majorations dues à la certification PEFC/FSC ou équivalent et au critère « faire filière » comprises à hauteur de 15 % chacune pour le volet 1 et 10 % chacune pour les volets 2 et 3.

	Taux minimum	Certification PEFC/FSC équivalente	Critère « faire filière »	Majoration « scolyte et bois de crise »	Taux maximum
Peuplements sinistrés	50 %	+ 15 %	+ 15 %	+ 20 %	100 % avec majoration 80 % hors majoration
Peuplements vulnérables et/ou dépérissants	40 %	10 %	10 %	-	60 %
Peuplements pauvres (*)	40 %	10 %	10 %	-	60 %

(*) conditions d'exploitation difficile

Du mouvement au

Nicolas Vanderheeren



Après 33 ans de bons et loyaux services, Nicolas quitte le CNPF Grand Est. Il a d'abord œuvré en tant que technicien au CRPF de Champagne-Ardenne

dans le secteur Nord-Ouest de la Marne et plus particulièrement en Montagne de Reims où il a mené à bien de nombreux projets. Il s'est lancé dans des expérimentations de feuillus précieux et notamment de noyers et de Chêne rouge d'Amérique, a concrétisé des projets de desserte forestière (1^{ère} ASA et 1^{ère} Déclaration d'Intérêt Général dans la Marne)... Il a travaillé en concertation avec la Fédération Départementale des Chasseurs et de la Chambre d'agriculture pour l'aménagement de haie champêtre dans la grande plaine. Il est devenu ingénieur en 2004 sur l'environnement et a encadré de jeunes techniciens dans le cadre des Plans de Développement de Massifs. Il s'est ensuite occupé des Documents de Gestion Durable. Un autre cheval de bataille l'animait depuis de nombreuses années : la culture du peuplier. Il a d'ailleurs accompagné la relance de la filière par un programme financé par la Région Grand Est depuis 2018, reconduit jusqu'en 2026. Il était dernièrement le référent de la Défense de la Forêt Contre les Incendies depuis 2023, passion héritée de son service militaire dans le sud. Nicolas va devenir Directeur technique de filiale du Groupe Huberlant. Il occupera les responsabilités de la communication du groupe, de l'accompagnement des fournisseurs notamment pour assurer le renouvellement de la ressource, assurera un rôle de veille réglementaire et gèrera les propriétés du groupe. Il est remplacé par **Sébastien Lenz**, nouvel ingénieur, basé à Châlons qui reprend intégralement ses missions.

Clémentine Kervella



Après 4 ans à parcourir les forêts de Meurthe-et-Moselle en tant que technicienne financée par le programme Gestion Durable des Territoires (GDT), Clémentine s'en va rejoindre le CNPF Auvergne Rhône-Alpes. Elle travaillait essentiellement dans la petite propriété où son action a été décisive sur la mobilisation de bois, le conseil aux propriétaires, l'amélioration du foncier forestier et l'aménagement de desserte concertée. Elle est remplacée par **Alexandre Boitelle**.

Audrey Ely



Ingénieure en charge du projet d'étude Collections sur le devenir des protections contre les dégâts de gibier (individuelle ou engrillagement), Audrey, arrivée il y a un an, quitte le CNPF Grand Est pour concrétiser un projet personnel. Elle est remplacée par **Anne-Sophie Maury** qui poursuit cette étude.

Laurie Barcelona



Ingénieure basée à Metz, Laurie est chargée de la coordination de l'animation du foncier forestier dans le cadre du Programme Petite Forêt Privée. Elle intervient sur le pilotage du programme pour le CNPF : réflexion sur les outils d'animation foncière, remontée d'indicateurs de résultats, animation et mise à jour de la plateforme collaborative pour le partage d'informations entre les partenaires, planification des réunions, déploiement des dispositifs de bourse foncière (La Forêt Bouge), proposition d'outils de communication et l'interface avec les prestataires pour construire l'identité visuelle du programme...

Fanny Miss



Depuis septembre 2024, Fanny Miss a rejoint l'UFGE-Fransylva à Ban-Saint-Martin en tant que Secrétaire Générale. Sa principale mission consiste à accompagner l'UFGE dans le cadre du programme Petite Forêt Privée. Elle y joue un rôle stratégique : assure la coordination avec le CNPF et la CRAGE, pilote les conventions avec les partenaires (COFOR, SAFER), et sélectionne, en collaboration avec les syndicats départementaux, les territoires pilotes. Elle participe au développement d'outils fonciers destinés aux propriétaires, type bourse foncière, afin de compléter les actions déjà menées par le CNPF et les Chambres d'agriculture. Ingénieure du GREF (2010) avant de prendre ce poste, elle a été directrice associée du bureau d'étude SIMA-PECAT et gérante d'une pépinière forestière en Guyane après avoir travaillé à l'ONF.

Nous leur souhaitons à toutes et à tous une bonne continuation.



Une forêt bien desservie, la meilleure défense contre les incendies

En Moselle, Forestiers et Services Départementaux d'Incendies et de Secours (SDIS) travaillent ensemble pour une meilleure Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).

L'accès aux massifs est l'un des **enjeux majeurs de la lutte contre les incendies de forêts**. En région Grand Est, la desserte forestière est principalement conçue pour favoriser la gestion forestière et les exploitations de bois. Elle ne correspond pas entièrement aux **critères requis pour la circulation des camions-citernes forestiers (CCF) ou la gestion des opérations de secours**.

Afin d'intervenir en sécurité, les sapeurs-pompiers doivent s'assurer que les chemins soient accessibles aux véhicules d'intervention. Pour cela, il est nécessaire d'**identifier les caractéristiques des chemins carrossables** telles que le revêtement, la largeur de la chaussée, la pente, les zones de croisement et de retournement, la présence de barrières, l'existence et l'accessibilité de points d'eau. Après une 1^{ère} phase de contact des propriétaires forestiers par le CNPF GE, la reconnaissance sur le terrain a pu démarrer en janvier 2025. Aux côtés du cartographe du SDIS 57, les équipes techniques du CNPF ont reconnu près

de 15 000 ha au sein de **4 secteurs prioritaires** : la périphérie de Metz, le massif du Donon, le pays de Bitche et la vallée du Warndt. L'opération, toujours en cours, devrait permettre de qualifier la majeure partie des chemins forestiers du département. Une fois décrits, ils sont **classés en fonction de leur praticabilité** et reportés sur des **atlas** présents dans les véhicules des sapeurs-pompiers. Bien que la reconnaissance des routes par un véhicule léger tout terrain (VLTT) soit systématique, lors de toute intervention, **la collecte de ces informations est indispensable** pour organiser efficacement la lutte contre le feu. Cette 1^{ère} étape de recensement de l'existant met également en évidence des obstacles comme des zones mal desservies, la présence de barrières cadenasées(*) ou des voies d'accès inappropriées à la gestion d'un feu en forêt. En outre, elle permet d'identifier les compléments de desserte qu'il serait opportun de rajouter au réseau existant. La lutte contre les incendies de forêt est l'affaire de tous et le travail collaboratif reste essentiel pour garantir la sauvegarde de notre patrimoine forestier. Nous comptons sur vous pour répondre favorablement à nos demandes de renseignements ou de passages.

(*) les sapeurs-pompiers recommandent fortement l'installation de cadenas triangulaires 11 mm qui peuvent être ouverts avec une clé spécifique, toujours présente dans leurs véhicules.

Fiona ALATI

Coordinatrice DFCI au CNPF GE



Nicolas Vanderheeren © CNPF GE



Parole à FRANSYLVA Alsace



Assemblée générale Fransylva Alsace

Thierry Bouchheid © CNPF GE

Fransylva Alsace

La mission première de Fransylva Alsace est de défendre les intérêts de la forêt privée alsacienne, de ses adhérents et de soutenir les programmes départementaux ou régionaux en faveur des forestiers privés. Dans ce travail de fond, le vieil adage « l'union fait la force » n'a jamais été aussi important. Fransylva Alsace, fort de ses 1 600 adhérents, arrive à peser dans les discussions et les dossiers à traiter ne manquent pas.

Vos élus syndicaux siègent dans de nombreuses commissions et sont confrontés à des problématiques variées et complexes. Ils participent aux réunions de la CDPENAF(*) pour défendre les intérêts des forestiers dans le cadre de projets d'implantation de batteries de stockage d'électricité ou d'installation de panneaux photovoltaïques. Autre dossier conséquent : **le projet « Grand Site »** porté par le Parc Naturel Régional (PNR) sur le massif du Ballon d'Alsace pour intégrer le réseau « Grand Site de France » (22 existants et 30 en projet). Le PNR affiche la volonté de préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager du site et de restaurer les paysages fragiles. Aux côtés de l'association forestière locale Doller-Thur, le syndicat a rencontré les acteurs de ce projet pour **éviter de voir se multiplier sur le massif les contraintes administratives** ou, pire encore, **de se faire imposer un type de sylviculture ou d'exploitation**. Il est nécessaire de rester vigilant, de garder un maximum de souplesse dans la gestion forestière, dans une époque où

tout le monde cherche à s'approprier la forêt et à expertiser des demandes qui prennent le pas sur l'intérêt forestier.

Nous avons également contribué au programme d'Echange et de Cession d'Immeubles Forestiers (ECIF) en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et les organismes de la forêt privée (Chambre d'Agriculture d'Alsace et CNPF Grand Est). En raison de l'ampleur des dossiers, des moyens supplémentaires ont été octroyés par la CeA dans le Haut-Rhin. Ce programme est essentiel pour améliorer la restructuration du foncier forestier alsacien, le plus morcelé de France.

Evidemment le dossier phare reste celui de l'équilibre forêt-gibier.

Nous allons entamer les discussions sur la refonte du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour le département du Bas-Rhin. Il est convenu de nous rapprocher de l'ONF pour obtenir des conditions plus favorables à la réalisation des plans de chasse.

Le retour tant espéré d'un équilibre forêt gibier est notre priorité. Nous essayons avec les membres du conseil d'administration, les Présidents d'associations forestières et nos adhérents de tendre vers cet **objectif difficile à atteindre lorsque les Fédérations Départementales des Chasseurs détiennent tous les pouvoirs**. D'ailleurs, cette année encore, les chasseurs haut-rhinois n'ont pas réalisé les minima imposés par l'État pour éviter la prolifération du cerf. Si une légère amélioration se fait sentir dans le nord du département, la

situation reste malgré tout compliquée pour les forestiers et les agriculteurs. Ce petit mieux n'est de loin pas significatif et suffisant. Il aurait été préférable de poursuivre l'objectif de diminuer des populations encore une année. Mais l'État a choisi de baisser les minima de 2 000 à 1 750 contre l'avis des propriétaires forestiers, des agriculteurs, des associations de protection de la nature, et du Parc des Ballons, minoritaires dans le vote... Tous les efforts réalisés ces dernières années risquent d'être vains. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une telle baisse ! Il n'est pas à exclure que nous entamions un 3^{ème} recours au contentieux ; comme nous l'avons déjà fait en 2021 où nous avons eu gain de cause, y compris en appel et le 2nd pour la saison 2023 - 2024, recours toujours en cours. Nous serons particulièrement vigilants sur les attributions de la saison 2025 - 2026. Nous veillerons à ce que l'État intervienne auprès de lots importants qui ne respectent pas les réalisations minimales à entreprendre sur les 3 dernières années. Des réunions de travail nous ont déjà rassurés sur le fait que **les mauvais élèves seraient sanctionnés. Une 1^{ère} dans le département !**

Il est important de faire corps et j'invite tous les propriétaires forestiers alsaciens à nous rejoindre pour être encore plus fort et faire entendre notre voix ... encore plus fort.

Vincent Ott

Président Fransylva Alsace

(*) Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Comment estimer l'équilibre forêt-gibier ?

Qu'est-ce que l'équilibre forêt-gibier et surtout à quoi sert-il ?

Comment peut-on l'estimer ?

Ces questions anodines ont fait l'objet de nombreuses discussions pour ne pas dire négociations entre chasseurs et forestiers.

Il n'est pas inutile de rappeler la définition de l'équilibre forêt-gibier tirée du code de l'environnement, « l'équilibre forêt-gibier sur un massif cohérent doit permettre la régénération des essences forestières représentatives du massif ». Le Programme Régional Forêt-Bois complète cette définition : « prévues dans les documents d'orientation régionaux et dans les documents de gestion durable, la régénération doit être entreprise sans protection (à l'exception des feuillus précieux les plus appétents) et dans des conditions technico-économiques satisfaisantes pour le propriétaire ». Dans le cas où cet équilibre est rompu, la capacité nourricière de l'écosystème forestier est entamée. Cette situation se traduit par :

- une perte de valeur marchande de certains bois due à l'écorçage ou au frottis
- des retards de croissance et une diminution de la qualité des semis ou des plants d'essences objectif par l'abroustissement (fourchaison)
- la nécessité d'avoir recours à une régénération artificielle
- des surcoûts liés à la protection des plants
- par une perte de biodiversité (substitution d'essence)
- et par une diminution de la capacité de résilience face aux agressions biotiques ou climatiques.

■ L'équilibre forêt-gibier est donc crucial

Il existe différents outils pour suivre l'évolution des populations d'ongulés sur un territoire donné, comme les indicateurs de changement écologique (ICE). Les mesures collectées sur le terrain, reconnues et partagées entre les chasseurs et les

Ongulés, cervidés ou grand gibier ?

Le chevreuil, le sanglier, le cerf élaphe, le daim (localisé principalement en plaine du centre Alsace) et le chamois (localisé sur les crêtes vosgiennes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges) correspondent aux grands ongulés présents dans les forêts du Grand Est. À noter l'existence anecdotique de mouflons (en Moselle et dans les Ardennes) et de cerfs sika (dans le Haut-Rhin et les Vosges), selon les données de l'OFB. Les chevreuils, cerfs et daims sont regroupés sous le terme générique de cervidés.

forestiers, doivent permettre d'adapter les plans de chasse selon la capacité d'accueil du milieu. Parmi ces indicateurs, il convient de distinguer, l'indice d'abondance, l'indice de performance, plutôt de la responsabilité des chasseurs, et l'indice de pression sur la flore plutôt recueilli par les forestiers. Reconnus scientifiquement, ils doivent permettre d'étayer les discussions lors des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage pour adapter les prélèvements de cervidés.

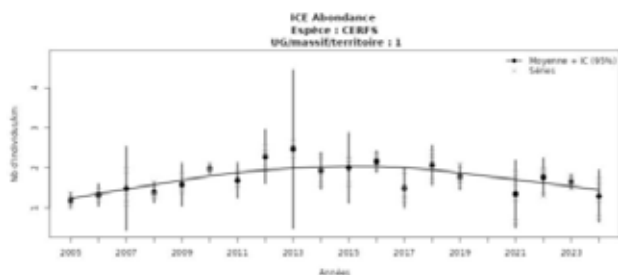
■ L'indice d'abondance

Il traduit la variation d'abondance relative d'une population de cervidés. Quelle que soit la méthode utilisée, il ne permet pas de définir avec exactitude le nombre précis d'animaux, mais plutôt une tendance qui peut être comparée d'une année sur l'autre. Forestiers et chasseurs peuvent ainsi évaluer les évolutions à la baisse ou à la hausse des effectifs d'une population et adapter les plans de chasse. Dans le Grand Est,



Comptage d'animaux de nuit

ce sont surtout les indices kilométriques « voiture » (IKV – Ardennes, Marne) et les indices nocturnes (IN – Alsace, Moselle, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Meuse) qui sont les plus utilisés. L'IKV est surtout employé pour le suivi des chevreuils en forêt de plaine. La méthode consiste à les dénombrer à l'aube et au crépuscule sur des circuits d'une longueur comprise entre 25 et 30 km (soit au moins 2 km/100 ha) qui sont représentatifs du milieu (zone ouvertes et forestières). Le suivi est réalisé chaque année à la même période, sur des parcours identiques et dans les mêmes conditions d'observation. Le principe est identique pour l'indice nocturne plus adapté pour le suivi des populations de cerfs. La méthode consiste à dénombrer les cerfs, les groupes de cerfs et les chevreuils, observés la nuit, à l'aide de 2 phares portatifs sur des circuits prédéfinis, parcourus plusieurs fois en voiture.



Augmentation de l'abondance des cerfs de 2005 à 2013 puis les effectifs tendent à se stabiliser pour diminuer de 2017 à 2024. À noter que le nombre d'individus observés reste important.

L'indice de performance

Les indicateurs de performance traduisent les variations de taille et de poids des animaux par rapport à leur environnement. Là aussi, il existe plusieurs méthodes. La pesée de la masse corporelle (MC) des faons (1^{ère} année) et la mesure de la patte arrière sont les 2 procédés les plus utilisés dans le Grand Est. La pesée est réalisée avec un peson digital. Pour pallier la différence de poids, due à la croissance, entre les faons tirés en début de saison et ceux en fin de saison, il est nécessaire d'appliquer une formule mathématique corrective pour rendre les données comparables d'un individu à l'autre et d'une année sur l'autre. Là aussi le suivi est réalisé chaque année. Concrètement, plus l'indice de masse corporelle est élevé, plus le faon de l'année est lourd. Il traduit une bonne alimentation et donc un effectif de la population en adéquation avec la capacité d'accueil du milieu.

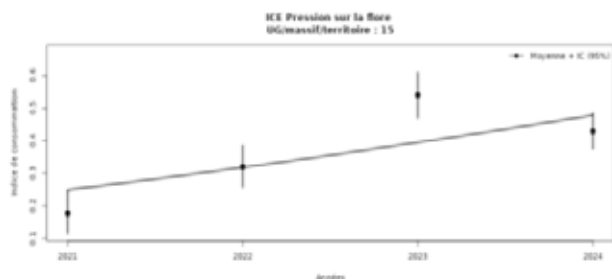


Stabilité du poids des faons de cerf vidés de 2011 à 2022 sur le massif du Donon avec un poids moyen d'environ 33 kg.

À l'inverse, lorsque l'indice MC diminue, le milieu devient moins accueillant pour le gibier (moins de nourriture disponible) ou la population s'est densifiée et a évolué vers un sureffectif.



L'indice de pression sur la flore



L'augmentation de la consommation d'espèces ligneuses et semi-ligneuses de 2021 à 2024 traduit une augmentation de la pression des ongulés sur la végétation. Une valeur d'IC de 0,5 signifie que 50 % des espèces ligneuses ou semi-ligneuses sont consommées.

La pression du gibier sur la flore forestière se traduit par une consommation de la ressource mesurée à travers l'indice de consommation (IC) et l'indice d'abrouissement (IA). L'IC correspond à la proportion de ligneux et semi ligneux (ronce, genêt, myrtille) consommés par le gibier par rapport au nombre de placettes suivies. Il traduit les variations d'année en année de la pression exercée par les cervidés sur les espèces végétales. La période pour effectuer ce suivi se situe en phase de repos végétatif, juste avant le débourrement (mars à mai selon le milieu et les conditions climatiques). Seules les consommations de cervidés depuis la dernière saison de végétation sont prises en compte. Les relevés sont effectués sur des placettes d'1 m².

Philippe Van Lerberghe © CNPF



Il correspond aux variations de la pression exercée par les cervidés sur les semis d'une essence (chêne en plaine ou sur plateau, sapin pectiné en montagne) ou de plusieurs essences (sapin pectiné, hêtre et épicéa au Donon). La méthode consiste à observer, la consommation du seul bourgeon terminal, à partir du même réseau de placettes que les IC. La surface des placettes est proportionnelle à la richesse du milieu.

L'analyse croisée des résultats des différents suivis ICE permet d'identifier si la relation peuplements forestiers/populations d'ongulés est stable, s'améliore ou se dégrade. Pour permettre une bonne analyse, il est important que l'ensemble des propriétaires forestiers sollicités pour ces suivis permettent l'accès à leur propriété pour la réalisation des mesures.



Mesure d'indice de consommation

Le CNPF est impliqué depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre d'IC et d'IA sur plusieurs massifs en région Grand Est, en collaboration avec différents partenaires (ONF, Office Français de la Biodiversité, Fédérations des Chasseurs).

Ce sont près de 2 400 placettes qui sont parcourues chaque année ou tous les 2 ans pour certains massifs. Une partie des mesures est financée par la DRAAF avec le programme ADEVOIS.

Une partie des mesures est effectuée sur fond propre. Le CNPF participe également de manière plus ponctuelle aux indices nocturnes en lien avec les Fédérations Départementales des Chasseurs.

Les cervidés occasionnent des dégâts plus ou moins importants en forêt qui sont de 2 types, alimentaires et comportementaux.

Les dégâts alimentaires regroupent :

- les abrouissements par les cervidés et les chamois par la consommation des bourgeons, jeunes pousses et rejets, induisant des déformations et apparitions de fourches, des retards de croissance, et jusqu'à la disparition des essences les plus sensibles (sapin au profit du hêtre, chêne au profit du charme...);
- les écorçages par les cerfs et les daims par la consommation d'écorce altérant le bois et favorisant le développement de pourritures voire, lorsque l'écorçage est trop important, le dessèchement et la mortalité des tiges ;
- la consommation de fruits forestiers par les sangliers (glands, fâines, châtaignes...), impactant le renouvellement des peuplements ;
- l'arrachage ou le déterrage des plants par les sangliers, pour se nourrir des racines ou profiter des vers dans la terre travaillée au moment de la plantation. Le sanglier peut également, par ses affouillements, dégrader la voirie forestière.

Les dégâts comportementaux sont liés aux frottis : les brocards et cerfs mâles frottent leurs bois sur les arbres, pour les débarrasser du velours, pour marquer leur territoire ou en période de rut. Ils provoquent ainsi le décollement de l'écorce en lambeaux. Les frottis sont à l'origine de cassures, pertes de croissance, dessèchements et parfois mortalités des tiges.

En conclusion

Les ICE sont suivis chaque année par les chasseurs et les forestiers dans la plupart des zones à enjeux régionales (massifs où le déséquilibre forêt-gibier est avéré). Ils doivent constituer une source de données scientifiques qui permettent de discuter et d'ajuster les plans de chasse d'année en année selon l'évolution des populations de cervidés et de la capacité d'accueil du milieu.



Laurence Carnnot s'est occupée pendant 13 ans du volet chasse au CNPF Grand Est en tant qu'ingénieur, avant de récemment reprendre le volet des documents de gestion durable. Elle a mis en place de nombreux suivis dans différents massifs afin d'estimer l'amélioration ou la détérioration de la pression sur la flore par les cervidés.

Quel est l'intérêt du suivi des indicateurs de changement écologique ?

Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution de l'équilibre biologique entre les populations de gibier rouge et le milieu forestier où elles vivent. Ils sont récoltés en se basant sur des protocoles scientifiques, ce qui permet une acceptation par tous les partenaires. Dans l'idéal, lorsque les différents types d'indicateurs sont mis en commun sur un tableau de bord, ils permettent de définir des objectifs partagés qui se basent sur des éléments techniques. Cela dépassionne les débats lors des discussions concernant les plans de chasse. Ils sont de ce fait devenus indispensables dans les discussions avec les Fédérations des chasseurs.

Comment procédez-vous en pratique ?

Les forestiers suivent principalement l'indicateur de pression sur la végétation. Nous effectuons donc chaque année une campagne de mesures qui débute début mars, et doit s'achever avant le débourrement de la végétation. L'objectif est d'observer la consommation des végétaux ligneux (arbustes, semis...) ou semi-ligneux (ronce...) par les espèces cerf et chevreuil, depuis le débourrement de l'année précédente. Je centralise ensuite l'ensemble des relevés réalisés par les organismes participants comme le CNPF, l'ONF, des techniciens indépendants, le PNR des Ardennes... J'effectue ensuite les calculs des différents indices de consommation, je partage les résultats et j'échange avec les Fédérations des chasseurs. En parallèle, elles ont procédé à des suivis d'abondance (comptages) et de performances (pesées, mesures sur les animaux prélevés à la chasse) que nous mettons en commun pour la rédaction des tableaux de bord ICE. Ces éléments sont transmis aux partenaires avant les commissions locales pour qu'ils disposent d'éléments techniques sur l'évolution des populations lors des discussions concernant les plans de chasse.

Quelles sont les limites de ces indicateurs ?

Ils traduisent un équilibre biologique qui repose sur l'alimentation d'une espèce dans son milieu naturel et ne prennent donc pas en considération des dégâts forestiers. Pour cela, ils doivent être complétés par un suivi des signalements de dégâts qui permet de mieux prendre en compte des périodes de sensibilité des jeunes peuplements, en particulier aujourd'hui où il faut reconstituer de grandes surfaces suite à la crise des scolytes sur épicéas.

Mais tout ce travail a un coût important ?

En effet, car c'est très chronophage, mais le coût des protections contre les dégâts de gibier est bien plus important encore ! Les indicateurs de changements écologiques sont un bon monitoring pour suivre l'évolution des populations et agir rapidement si la situation d'équilibre se dégrade. Ils permettent aussi de voir concrètement le résultat des augmentations de plans de chasse.

Cette méthode est-elle transposable pour les gestionnaires ?

Pour les propriétés d'une certaine surface assimilable à un massif forestier, oui, même si ce type d'intervention a un coût significatif pour les propriétaires. L'avantage, c'est qu'avec ce type d'étude, ils peuvent espérer obtenir des attributions de plans de chasse à la hausse et de ce fait réduire les éventuels dégâts. Mais en présence de cerfs, la gestion de la population doit être raisonnée à plus grande échelle et dépend aussi de ses voisins...



Fransylva 10 Les assurances forestières toujours indispensables !

Comme tout propriétaire, les propriétaires forestiers sont confrontés à la responsabilité du fait des biens qu'ils possèdent. Or, nombre d'entre eux négligent de se prémunir contre les conséquences liées à cette responsabilité. Il est bon de rappeler qu'ils ne peuvent s'en exonérer et qu'elle peut les mener devant les tribunaux en cas d'accident.

Les coups de vent sont de plus en plus fréquents, très ponctuels et très localisés. Ils affectent les arbres sains tout autant que les arbres malades et dépérissants. **Un arbre dans sa chute peut causer des dégâts** très graves, parfois corporels **avec des conséquences financières gigantesques.**

S'assurer en responsabilité civile est donc indispensable et permet de gagner en sérénité, pour un coût qui reste modéré, notamment dans la formule d'assurance de groupe qui vous est proposée par votre Syndicat.

Assurer son capital peut s'avérer utile dans un certain nombre de cas, compte tenu des aléas climatiques de plus en plus impactants en forêt. Lorsque la balance coût/avantage est favorable, le propriétaire peut s'interroger sur l'opportunité d'assurer son bien. Le coût est certes non négligeable, mais un régime fiscal adapté et surtout, l'accès à certaines aides ouvertes en cas de tempête permettent de rendre attractive l'assurance. Là aussi, votre Syndicat peut vous accompagner dans votre réflexion.

L'assurance responsabilité civile :

- ◆ **Dégâts causés aux tiers** (arbre sur une voie ferrée, sur une route, sur une voiture, sur un promeneur...).

- ◆ **Chaque propriétaire est responsable** de ses arbres, il en répond, y compris pour les préjudices causés à des promeneurs dans la forêt !
- ◆ Assurance très facilement souscrite via le syndicat à coût très modéré.
- ◆ Fonctionne aussi pour assurer des étangs jusqu'à 12 ha.

L'assurance tempête-incendie :

- ◆ Les dégâts causés par les aléas météorologiques (tempête, incendie, neige...) augmentent depuis une vingtaine d'années.
- ◆ **Être indemnisé et reconstituer son massif** endommagé.
- ◆ **DEFI ASSURANCES** : bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 76 %** des cotisations payées avec un montant maximum retenu de 15 €/ha pour le risque tempête/incendie.

Bruno Degoisey
Président Fransylva Aube

ERRATUM

Nous avons indiqué dans le dossier technique du bulletin n°22 de Parlons Forêts que « le propriétaire qui fait appel à un ETF doit vérifier que l'entreprise est en règle et réclamer en particulier une attestation de levée de présomption de salariat datant de moins d'1 an, délivrée par la Mutualité Sociale Agricole ». Il est important de préciser que cette levée de présomption ne peut pas être présentée par tous les ETF ; en effet, elle n'est délivrée que pour ceux qui sont des travailleurs non-salariés par exemple dirigeant d'une entreprise individuelle ou gérant majoritaire d'une SARL. Dans le cas d'une ETF sous le statut juridique d'une SAS, SASU ou les gérants égalitaires ou minoritaires d'une SARL, la MSA ne pourra pas délivrer une attestation de levée de présomption de salariat mais délivrera une attestation d'affiliation de l'entreprise à la MSA.

Par ailleurs, un micro-entrepreneur sous le régime de la micro-entreprise et affilié à l'URSSAF ne peut réaliser des prestations de travaux forestiers tels que définis par le code rural et de la pêche maritime. Nous tenons à remercier Christophe Schilt d'ID Sylva pour son appui et sa relecture.

Les tendances du marché du bois

Le marché du bois pourrait s'illustrer par un « oui, mais ». Si les ventes d'automne se sont plutôt bien déroulées, avec des prix globalement constants et de bon niveau, l'avenir reste encore incertain. Il n'est pas facile de définir de quel côté la balance commerciale va pencher mais on sent un certain frémissement de reprise.

Nous vivons une situation économique nationale et internationale très instable. Depuis 2022, les permis de construire et les ventes de logements ne cessent de diminuer. Malgré tout, l'intérêt pour les résineux blancs (sapins et épicéas), portés par une demande soutenue de l'Allemagne et l'Espagne, ne faiblit pas. Ils ont d'ailleurs créé la surprise avec une quasi-stabilité de prix des bois sur pied. La demande en charpente traditionnelle est en baisse notable. Les scieries ne fonctionnent pas à plein régime, le manque de produits connexes a pour effet de soutenir le bois d'industrie résineux qui prend le relais. Le volume en bois de panneaux reste encore constant mais frileux, toujours lié à une industrie du bâtiment en berne. Seuls les produits améliorés issus d'une 2nde transformation comme le bois raboté ou le lamellé collé arrivent à sortir leur épingle du jeu. Le douglas n'enregistre plus les records de prix de 2022 mais reste prisé (+ 12 % en 1 an). Ses perspectives sont bonnes en bois de construction, bardage et aménagement, tant en France et dans les pays voisins qu'aux États-Unis. L'hypothèse

d'une amélioration des conditions de marché à l'export, en raison des droits de douane importants sur le bois canadien, n'est pas à exclure.

Le bois énergie a connu un regain d'intérêt en raison des incertitudes d'approvisionnement en énergie fossile liées au conflit entre l'Ukraine et la Russie. Il reste un secteur fort et porteur. La plaquette forestière (industrie, collectivités), reste le produit le moins cher pour nos chaufferies. Le prix des granulés, qui avait fortement augmenté ces derniers mois, recule en raison d'un hiver doux et d'une surproduction.

Le chêne, tributaire de la tonnellerie et de l'exportation asiatique, se tasse. La baisse régulière de la consommation de vins et spiritueux n'engage pas à l'investissement (- 0,4 % de la surface viticole arrachée en France en 2023 et 23 millions d'hl produits en moins en 2024). La production de tonneaux est en baisse sensible. La pression du marché asiatique est beaucoup moins forte : le marché du parquet massif ou contrecollé a chuté de près de 40 %. Pour le bois de qualité « traverse », les investisseurs, in-

quiets d'une ambiance de pré-guerre, sont frileux sur les commandes. Seul le plot connaît un regain d'intérêt : il est maintenant possible de reconstituer les stocks suite à la mévente des grumes à merrain. Le hêtre connaît un marché en légère hausse (+ 5 à 10 %), mais les tensions avec l'Algérie par exemple pourraient rebattre les cartes. Pour le frêne, le marché à l'export a atteint un haut niveau et les prix sont attractifs pour les propriétaires. Le marché est soutenu pour les belles billes de peuplier de qualité déroulage. Le manque de bois sain de ces 3 essences pour des raisons sanitaires favorise la stabilité des prix. À noter, une consommation constante de bois palette.

Le marché est globalement en demie teinte selon les essences et les produits. Il n'existe pas d'embellie, mais les conditions climatiques catastrophiques durant près d'1 an et 1/2 n'ont de loin pas encouragé les exploitations en forêt. Quantité de volume n'a pas pu sortir. La demande est constante alors que l'offre a diminué. Les cours du bois sont donc parfois maintenus artificiellement. On peut sentir un frémissement sur l'amélioration du marché mais difficilement quantifiable sur le volume. La reprise est attendue par tous et devrait débiter à la prochaine saison, à la seule condition que le contexte national ou international puisse le permettre.

Didier Daclin

Vice-Président du CNPF Grand Est



Thierry Bouchheid © CNPF GE



Thierry Bouchheid © CNPF GE



Un projet clé en petite forêt privée

L'animation du programme « Gestion Durable des Territoires », financé par l'État, porte ses fruits. Un important projet de remise aux normes des voies d'accès d'un massif forestier s'est achevé dans le Lunévillois Est. Cette 1^{ère} phase a favorisé l'enclenchement de l'organisation de chantiers d'exploitations concertés. Maintenant, un travail d'amélioration du foncier forestier est en cours.

Julien Clouet © CNPF GE



Dans son **intervention en petite forêt** privée, l'équipe du CNPF avait priorisé son animation sur le massif du Haut de la Tour. Il s'agit, pour partie, d'une ancienne ASA (Association Syndicale Autorisée) endormie depuis plusieurs années, constituée de 221 parcelles réparties sur une surface de 91,94 ha, appartenant à 104 propriétaires. Parmi eux, 16 riverains directement concernés par la recalibration de la desserte ont participé activement à ce projet, tout comme la commune de Petitmont avec le soutien de l'ONF.

Entretien et réhabilitation des infrastructures dégradées

Faute de travaux d'entretien, le réseau de desserte a peu à peu été envahi par une végétation ligneuse obstruant les buses et les fossés. **Les accotements sont devenus** totalement **impraticables** pour l'accès aux grumiers. Cette végétation dense provoquait également la dégradation des infrastructures, qui peinaient à sécher sous un couvert forestier persistant.

Après plusieurs tournées et réunions, le cabinet d'experts forestiers Aurélien Haaz a pris le relais en tant que maître d'œuvre pour encadrer les travaux de coupes et de terrassement. En collaboration avec le CNPF, et par l'intermédiaire de Monsieur Marchal, Président de l'ASA du Haut de la Tour, cette opération a permis de mobiliser les propriétaires concernés et de coordonner l'ensemble du chantier. Cette initiative a permis de restaurer et créer des accès praticables, indis-

pensables pour une gestion forestière durable. L'ASA s'est enfin réveillée !

Travaux d'accès stratégiques

Les opérations ont permis la réhabilitation de plusieurs axes clés au sein du massif sur presque **2,5 km** :

- 955 m de route donnant accès aux Champs des Poulains ;
- 856 m de route desservant le Haut de la Tour ;
- La création d'une piste de 594 m.

Chacune de ces infrastructures est désormais équipée d'une place de retournement entièrement remise en état, facilitant les déplacements et les manœuvres des engins forestiers et d'éventuels engins de secours dans le cadre de la DFCI.

Mobilisation du bois pour une meilleure gestion forestière

À la suite de l'amélioration de la desserte sur le massif, **les propriétaires les plus motivés ont participé à l'organisation d'un chantier concerté** sur une surface d'environ **20 ha** et ont pu mobiliser :

- 313 m³ de résineux ;
- 41 m³ de peuplier ;
- 1 047 tonnes de bois énergie ;
- 30 m³ de hêtre ;
- 58 m³ de frêne ;
- 113 m³ de chêne.

Environ 4 ha ont déjà été reboisés avec des essences telles que l'érable sycomore, le noyer noir et le noyer hybride.

Vers une gestion foncière optimisée

Ce projet a également **réenclenché**

une dynamique visant à améliorer le foncier forestier. La mobilisation des propriétaires a permis de lancer des démarches foncières à travers des cessions et des échanges de parcelles, qui se poursuivront dans les années à venir. Il est encore trop tôt pour présenter un bilan mais les 1^{ers} résultats sont encourageants, annonçant une meilleure valorisation du territoire.

Une coopération aboutie

Grâce à une animation efficace et à une collaboration étroite entre le CNPF, les représentants de l'ASA, la commune et le cabinet d'experts, ce secteur forestier reprend vie. Cette démarche concrète témoigne du potentiel de gestion durable en petite forêt privée.

Cette action pourrait devenir le point de départ d'une démarche plus englobante au titre du programme « Petite Forêt Privée ».

Julien Clouet

Technicien GDT - Secteur Lunéville

UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE POUR LA CRÉATION DE DESSERTE FORESTIERE

Un nouvel appel à projets (AAP) pour les investissements dans la desserte forestière est disponible auprès de la Région Grand Est. Les dates d'ouverture pour cet AAP seront du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre site internet (rubrique « gestion durable » puis « aides financières »).



CRÉER UN AVENIR DURABLE : un projet vert ambitieux et original à Jouy-aux-Arches

Rencontre avec Christian MEA, retraité et pleinement investi dans la réhabilitation des friches de Jouy-aux-Arches. Il nous fait part de son parcours et de ses ambitions.



Naomi Cruciani © CNPF GE

Pouvez-vous, vous présenter ?

Je suis natif de Jouy-aux-Arches, où j'ai vécu chez mes grands-parents dans les années 50 et 60. À cette époque, les habitants possédaient des lopins de terre sur lesquels ils cultivaient pour nourrir la famille et les animaux. C'était une période merveilleuse de ma vie. À la fin des années 60, j'ai constaté que de nombreuses parcelles étaient progressivement laissées à l'abandon : les gens étaient décédés ou âgés et personne ne souhaitait les reprendre. Cela m'a profondément ému.

saïque, un paysage ouvert accessible et naturel, sans barrière. Le projet se décline en plusieurs zones, notamment des zones boisées. Je souhaite préserver un aspect forestier qui permettra aux habitants de se promener dans un cadre naturel. Et en concertation avec le CNPF, que les espaces soient gérés durablement. Une partie sera consacrée à la production de bois d'œuvre pour les ébénistes. Une autre zone sera dédiée à la vigne. Ces vignes pourront peut-être bénéficier de l'appellation IGP

L'association Torcol m'a parlé du dispositif ORE (Obligation Réelle Environnementale), que j'aimerais mettre en place car il fixe des objectifs de protection de l'environnement à long terme et répondrait à mes aspirations de protection de la biodiversité. Je suis également en contact avec des viticulteurs, entreprise d'exploitation, CNPF, etc.

Et la suite ?

En 2025, l'association Torcol interviendra pour nettoyer une parcelle et je prévois également de rouvrir le chemin de promenade appelé « Chemin des bœufs ». Les zones forestières seront entretenues et enrichies pour favoriser la biodiversité et conserver une ambiance forestière pour les habitants. Enfin, je vais poursuivre mes acquisitions foncières, ce qui me permettra de boucher des trous dans ma mosaïque de petites parcelles et entreprendre les travaux sans difficultés.

Propos recueillis par

Naomi Cruciani

Technicienne Gestion des Territoires - Moselle

“ Mon projet est de « renaturer » les lieux. Je souhaite constituer un espace naturel diversifié et respectueux de l'environnement. ”

Avec mes premiers salaires, j'ai acquis des parcelles. Puis je me suis marié, eu des enfants et dans les années 80, j'ai dû me concentrer sur la création de mon entreprise. Mon projet d'acquisition est donc resté en suspens. En 2012 j'ai cédé mon entreprise et pris ma retraite. J'ai alors décidé de me consacrer à mon projet de jeunesse.

Lorraine pour produire un vin mousseux en blanc ou rosé. En accord avec la commune de Jouy, je souhaite également créer un arboretum des naissances, chaque nouvelle naissance pourra donner lieu à la plantation d'un arbre et chaque enfant pourra suivre sa croissance au fil des ans. Enfin, une zone de vergers, de pâturage de moutons.

Quel est ce projet ?

J'ai acquis environ 400 parcelles, représentant une quinzaine d'hectares, toutes en friche depuis 50 ans. Mon projet est de « renaturer » les lieux. Je souhaite constituer un espace naturel diversifié et respectueux de l'environnement. L'intention est de créer une mo-

Les moyens mis en place ?

Fin d'année 2024, j'ai organisé une réunion publique sur la commune de Jouy pour faire connaître aux habitants mon projet et répondre au mieux à leurs interrogations, leurs craintes mais aussi prendre en compte leurs avis.



Nous avons appris le décès de **M. Florent Weber** en début d'année. Florent était ce qu'on appelle un « petit propriétaire » au grand cœur. Après avoir occupé le poste d'administrateur de l'association forestière de la vallée de la Doller, il avait accepté la lourde tâche de devenir Président de l'ASA du Heidenkopf de 2014 à 2021. **Nos pensées vont à sa femme Irène et son fils Christian.**



GESTION DES ARBRES « BIO » :

Démarche de la Société Forestière

Les notions de gestion durable et de biodiversité sont omniprésentes dans le débat public, mais leur compréhension peut parfois prêter à confusion.

Pendant que certains misent sur l'intelligence artificielle pour répondre aux enjeux environnementaux, les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires restent des acteurs incontournables de la préservation de la diversité écologique et de la gestion durable des forêts. La biodiversité ne se protège pas avec de grands discours, mais avec du pragmatisme et une bonne paire de bottes aux pieds... Depuis quelques années, la Société Forestière s'investit dans la prise en compte de la biodiversité en formant ses équipes de gestionnaires forestiers.

Cette démarche a débuté avec la mesure de l'**Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)** - (outil développé par le CNPF-IDF), dans la majeure partie des massifs forestiers gérés par la Société Forestière (près de 15 500 ha inventoriées à date par l'agence Grand Est) et par la mise en place d'**îlots de vieillissement** et de **libre évolution**.

Il a fallu développer des outils de terrain et mettre en place une méthodologie adaptée et duplicable. Un formulaire, utilisable sur smartphone, permet dorénavant de géolocaliser des **arbres à vocation biologique** (communément appelés arbres « bio ») et de collecter quelques informations pertinentes : essence, diamètre, hauteur, état sanitaire, présence de dendromicrohabitats (cavité, écorce décollée, fentes, trous de pics...). L'arbre est évalué selon

son intérêt écologique pour différentes espèces (oiseaux, chiroptères, insectes, champignons) par **une note allant de 1 à 5 étoiles**, à l'image d'un classement gastronomique - même si les enjeux sont ici tout autre. L'idée est simple : plus un arbre obtient une note élevée, plus il joue un **rôle clé pour la biodiversité**. Chaque arbre est photographié et signalé par 2 petits panneaux, issus de matériaux recyclés et recyclables, garantissant sa préservation sur le long terme, quel que soit son état sanitaire (sain, dépérissant, mort sur pied ou au sol).

L'enregistrement de ces données ne prend que quelques minutes et s'intègre naturellement aux activités courantes de martelage, aux relevés IBP et aux descriptions de parcelles lors des renouvellements de plans simples de gestion.

Notre 1^{er} objectif est de **préserver les arbres à forte valeur écologique**. À plus long terme, notre base de données permettra d'affiner l'analyse de la biodiversité en fonction de critères tels que l'essence, le diamètre, le type de peuplement ou encore l'état sanitaire.

Quel est le prix d'un arbre « bio » ?

Notre approche de gestionnaire s'attache à **ne jamais décorrélérer économie et écologie**. Nous avons mené une étude spécifique sur 5 massifs forestiers situés en Seine et Marne, Meuse et Haute-Marne, couvrant plus de 780 ha. Nous y avons inventorié métho-

diquement et systématiquement tous les arbres « bio » rencontrés (4 220 au total), dans les peuplements feuillus matures. Ces arbres ont été cubés et classés selon leur qualité (A, B, C, D), avec une estimation de leur valeur économique en fonction des produits commercialisables. Cette analyse a été menée sans exclusion sur tous les arbres, y compris ceux de très haute qualité, potentiellement destinés au merain ou au tranchage.

Nous avons pu faire ressortir 3 enseignements majeurs de cette étude :

- ♦ Le nombre d'arbres « bio » variait de 4 à 12 arbres/ha ;
- ♦ Leur valeur s'étalait de 43 à 174 €, avec une moyenne de 79 €/arbre ;
- ♦ Les arbres les plus intéressants (notés 4 ou 5 étoiles) étaient valorisés de 23 à 121 €, avec une moyenne de 68 €/arbre.

Cette étude met en lumière un constat intéressant : les arbres présentant un fort intérêt écologique ont souvent une valeur économique relativement modeste. Sur 3 des massifs étudiés, leur valeur unitaire était même inférieure à 50 €.

Il convient de garder à l'esprit lors des martelages que, lorsque cela est possible, la conservation d'arbres « bio » permet de **préserver un équilibre écologique dont la valeur dépasse souvent leur simple valeur marchande**.

Laurent Massy

Directeur Adjoint de l'Agence Nord-Est
Société Forestière de la Caisse de dépôts et de Consignations



Les ETF sont un maillon essentiel, mais fragile de la filière bois

L'année 2024 a été extrêmement difficile pour les entreprises de travaux forestiers. Les conditions météorologiques ont grandement perturbé les exploitations et les travaux sylvicoles. Certaines dispositions réglementaires et la pression sociale compliquent encore l'exercice.

Retour sur une « annus horribilis » avec Sébastien Schmitt, Président de l'association des « Entrepreneurs des Travaux Forestiers » (ETF) du Grand Est. Sébastien Schmitt dirige l'entreprise familiale spécialisée dans les travaux d'exploitation mécanisée, notamment abattage et débardage. Basée près de Saint-Avold, son activité s'étend sur le département de la Moselle et le nord du massif des Vosges. Il est, depuis fin 2024, Président des ETF qui compte près de 100 membres. Créée en 2022 avec le soutien des organismes professionnels réunis sous l'union régionale « Entrepreneurs des Territoires Grand Est » et de « Quali travaux forestiers Grand Est », l'association fédère et apporte son soutien aux entreprises de travaux forestiers. Elle en assure la représentation auprès des instances et des propriétaires forestiers publics et privés. « Il est indispensable de nous regrouper pour faire entendre notre point de vue et nos difficultés ». Et les difficultés, les ETF n'en manquent pas : « Depuis plus d'un an, les terrains ne sèchent plus et empêchent les engins d'accéder aux parcelles. Ce n'est pas le peu de gel de cet hiver qui a permis de rétablir la situation. 2024 a vu les chiffres d'affaires des ETF baisser de 30 à 50 %, obligeant certaines entreprises à se séparer

d'une partie de leurs matériels pour soulager leur trésorerie. De plus, l'équilibre financier de notre activité est déstabilisé par l'augmentation des coûts (main d'œuvre, carburant,...) difficiles à répercuter sur nos clients. » indique Sébastien Schmitt. Selon lui, il faudrait plus de souplesse de la part des forestiers dans ces périodes climatiques perturbées même s'il adhère à la nécessité de préserver les sols. À cet égard, il conseille aux propriétaires de se référer aux entreprises adhérentes à la démarche « Quali travaux forestiers Grand Est », reconnue par PEFC et animée par Fibois Grand Est. Elle leur apporte des garanties sur la qualité des prestations ainsi que sur le respect des exigences environnementales et réglementaires. Autre facteur à intégrer pour les entrepreneurs, les enjeux environnementaux qui deviennent de plus en plus prégnants. « Nous sommes très sensibles à la préservation de la faune et de la flore, mais entre les restrictions des périodes d'intervention en forêt pour raisons environnementales et celles liées aux conditions climatiques, nos possibilités de travail sont de plus en plus contraintes, sans parler du risque réglementaire avec des législations insuffisamment claires qui nous exposent. Nous ne pou-



Cyril Vitu © CNPF GE

vons pas nous permettre de laisser des machines de 700 000 € à l'arrêt sur de longues périodes. Et, bien sûr, quand les conditions deviennent plus favorables, il faudrait être partout à la fois. » déplore S. Schmitt.

« Il faut sécuriser juridiquement l'activité de nos entreprises »

Les agressions des usagers de la forêt sont de plus en plus fréquentes et peuvent aller jusqu'aux insultes voire à des dégradations d'engins en forêt.

« Les gens ne comprennent plus les travaux forestiers, supportent de moins en moins les coupes d'arbres et considèrent que les routes et pistes forestières sont exclusivement dédiées aux loisirs ! »

Ces différents points de blocage, associés à une image dégradée et à une pénibilité des métiers de la forêt, conduisent à de réelles difficultés de recrutement. Les métiers manuels (bûcheronnage, travaux sylvicoles), sont touchés par le phénomène.

Pourtant S. Schmitt souhaite être positif : « Nous sommes fiers de notre métier, nous façonnons les forêts de demain. Nos métiers évoluent et nous nous adaptons mais nous avons besoin du soutien de la filière pour que nos entreprises puissent regarder l'avenir avec confiance ».

Propos recueillis par

Cyril Vitu - Directeur-Adjoint CNPF GE

Mentions légales

Publié par la délégation régionale Grand Est du Centre National de la Propriété Forestière - 41 avenue du Général de Gaulle - 57050 LE BAN SAINT MARTIN - grandest@cnpf.fr. Ce journal d'information forestière est réalisé par le CNPF Grand Est et par l'UFGF-FRANSYLVA.

Directeur de la publication : Hervé RICHARD - Rédacteur en chef : Thierry BOUCHHEID

Mise en page : Béatrice MOLINIER - Photo de couverture : Jérôme Rosa © CNPF

Impression : L'imprimerie moderne à Pont-à-Mousson (54) - Numéro tiré à 18 000 exemplaires • ISSN : 2555-4654 - Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution Labellisé Imprim'Vert

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CNPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CNPF en indiquant vos coordonnées.



IMPRIMERIE MODERNE

